

25/09/2024

**Conseil  
Communautaire  
LES POINTS  
ESSENTIELS**

**Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 25 septembre à 19h. 36 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.**

**Création d'un emploi non permanent de chargé de mission vélo-mobilité dans le cadre d'un contrat de projet**

Les élus poursuivent leurs investissements pour la promotion et l'accessibilité du vélo et de la mobilité douce pour les Gessiens avec notamment la préparation actuelle d'un Schéma Directeur Cyclable en lien avec toutes les communes et les citoyens gessiens. La Communauté d'agglomération a d'ailleurs été lauréate au programme CEE AVELO 3 qui a pour objectif de soutenir le développement des politiques cyclables locales. Dans ce cadre, plusieurs actions, financées par le programme, sont prévues, à la fois sur le volet technique, mais aussi sur l'animation et la promotion de la culture mobilités actives. Pour mener à bien ce programme, les élus ont donc approuvé le recrutement d'un agent chargé de porter et animer les actions de ce programme pour une durée de 3 ans.

**Convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) pour le programme ACTE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) fonds CHENE saison 3**

Les élus agissent pour l'environnement au travers notamment de la rénovation énergétique afin de diminuer les consommations d'énergie sur le territoire. Pour se faire, les élus ont déposé une candidature, qui a été retenue, au Programme CEE ACTEE + de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR). Les actions prévues concerneront les communes de Challex, Divonne les Bains, Échenevex, Gex et Prévessin-Moëns et viseront à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier des travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Pour avancer sur ces actions, les élus ont voté le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SIEA qui est composé du SIEA, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, la Communauté de communes de la Veyle, Haut Bugey Agglomération, la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, la commune de Miribel et la Communauté de communes de la Côtière à Montluel. Ils ont également voté la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP Fonds CHENE saison 3.

**Prolongation et déploiement de la collecte séparée des biodéchets**

Les élus poursuivent leurs actions pour une gestion et valorisation

efficace des déchets en travaillant en partenariat avec les communes pour la lutte contre les dépôts illicites, en améliorant le système de collecte et en développant de nombreuses actions pour limiter la quantité de déchets produits. La collecte des biodéchets, afin de valoriser une filière de compost tout en limitant la masse de déchets ménagers produits, est un axe prioritaire d'action.

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets et en compléments des solutions de compostages de proximité, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a mené une expérimentation de collecte séparée en apport volontaire des déchets alimentaires des ménages de septembre 2023 à septembre 2024 dans 11 secteurs d'habitats dense sur les communes de Gex, Prévessin-Moëns, Thoiry, Saint-Genis-Pouilly et Ornex. Le dispositif consiste en une borne constituée d'un abri-bac dans lequel un bac de 240 litres est collecté entre une à deux fois par semaine selon la saison. Le lavage des bacs a lieu à chaque collecte, et celui de l'abri-bac tous les trimestres.

Le bilan de cette expérience a été jugé positif avec 30% du total des foyers faisant partie du secteur d'expérimentation qui se sont inscrits au service, soit 520 ménages et une participation des ménages actifs qui a été régulière et réalisée dans le respect des consignes de tri. De même, les réponses obtenues au questionnaire envoyé aux foyers participants ont montré la satisfaction du service apporté et finalement peu de difficultés rencontrées. Enfin, les bornes et la propreté des abords ont dans l'ensemble été respectés.

Suite aux conclusions positives de cette expérimentation, les élus ont approuvé la prolongation de la collecte des déchets alimentaires à l'issue de la période d'expérimentation et jusqu'au renouvellement du marché de collecte le 14 janvier 2025, ainsi que l'étendue du périmètre des communes concernées à Cessy, Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire et Ségny, par ces dispositifs selon un principe équivalent à celui mis en place durant la période test.

### **Présentation du Rapport annuel 2023 Prix et Qualité du Service Public de la Régie des Eaux Gessiennes**

Le Conseil communautaire aura été l'occasion pour Michel Brulhart, président de la Régie des Eaux Gessiennes, de faire un état des lieux de l'action et des projets de la structure publique garante de l'approvisionnement en eau potable des Gessiens et du traitement des eaux usées.

En lien avec les politiques du territoire, les économies d'eau pour limiter l'impact des prélèvements sur les milieux naturels et les importants investissements pour garantir un nombre de fuites sur les réseaux limité ont été au cœur des échanges entre élus.

Ainsi, le rendement a atteint les 88,60% en 2023, suivant une belle augmentation grâce à la recherche régulière de fuites et les travaux d'entretien et de réparation des réseaux.

Sur l'année 2023, 12 398 293 m<sup>3</sup> d'eau ont été traitées, pour 60% en Suisse et pour 40% en France. En parallèle, la station d'épuration de Saint-Jean de Gonville est en cours de réhabilitation et 7,33 km de réseau ont été renouvelés.

Malgré une augmentation du nombre d'habitants et d'abonnés dans le Pays de Gex, la Régie des Eaux Gessienne, par ses investissements et son travail rigoureux, parvient à préserver une bonne gestion de l'eau pour les Gessiens et l'environnement.

**Exercice de la compétence de la Communauté d'agglomération en matière de Parkings P+R : élargissement de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »**

Les élus agissent pour le désengorgement des axes routiers au profit des transports en commun. C'est dans cet objectif que la Communauté d'agglomération a lancé une étude pour un schéma directeur des parkings P+R qui avait été approuvé lors du Conseil communautaire du 10 juillet. Priorité de l'élection de Patrice Dunand malgré la difficulté de leurs financements qui dépendront des partenaires suisses et français, ce dossier lourd connaît une nouvelle avancée.

En 2017, lorsque la Communauté d'agglomération a pris la compétence «création, aménagement et gestion de la voirie d'intérêt communautaire», la définition approuvée d'intérêt communautaire limitait les critères de localisation aux voies de circulation situées à l'intérieur des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ou celles situées à l'intérieur de ces zones d'activités mais qui sont « majoritairement utilisées » par les usagers de ces zones.

Afin de permettre à la Communauté d'agglomération de mettre en œuvre le schéma directeur des parcs de stationnement P+R communautaires, les élus ont donc voté l'élargissement de la définition de l'intérêt communautaire propre à la compétence de création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement dans les conditions suivantes.

Sont reconnus d'intérêt communautaire, conformément au schéma P+R (Parkings-Relais) du Pays de Gex, les parcs de stationnements suivants :

- Parc de stationnement P+R Divonne-les-Bains – Douane : 100 places, situé sur une parcelle communale ;
- Parc de stationnement P+R Pougny – Gare : 34 places sur un tènement mis à disposition par SNCF RESEAU ;

- Parc de stationnement P+R Gex – Cœur de ville : 40 places P+R au sein du parking communal ;
- Parc de stationnement P+R Challex – Salle polyvalente : 6 places seront affectées en P+R ;
- Parc de stationnement P+R Versonnex – Village : projet de création d'un parking P+R de 30 places (capacité initiale) ;
- Parc de stationnement P+R Ferney-Voltaire – Bisou : aménagement prévu au sein de la ZAC FERNEY GENEVE INNOVATION pour 200 places (capacité initiale) ;
- Parc de stationnement P+R St-Genis-Pouilly – Porte de France : parking à créer dans le cadre du projet urbain OAP « Porte de France » pour 240 places (capacité initiale) ;
- Parc de stationnement P+R Ornex – Mairie : futur P+R de 50 places (capacité initiale) ;
- Parc de stationnement P+R Sauvigny – La Croisée : projet d'aménagement d'un P+R de 20 places ;
- Parc de stationnement P+R Séigny – Centre commercial : projet de parc de surface (30 places) sur une partie du parking du centre commercial moyennant conventionnement avec le propriétaire ;
- Parc de stationnement Thoiry – Centre commercial : projet de parc de surface (30 places) sur une partie du parking du centre commercial moyennant conventionnement avec le propriétaire.

Le délai de réalisation de l'ensemble de ce schéma dépend bien évidemment de l'obtention des financements nécessaires et, pour certains, d'avancées des aménagements dans lesquels ils s'intègrent.

### Modification de la tarification du Transport à la Demande

Dans le prolongement de l'investissement des élus pour les mobilités douces, ces derniers ont voté la nouvelle tarification du Transport à la Demande, mis en place en 2028 et étendu en 2023 aux communes de Challex, Collonges, Divonne-les-Bains, Échenevex, Farges, Grilly, Léaz, Ornex, Péron, Pougny, Saint-Genis-Pouilly, Sauvigny, Séigny, Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry et Versonnex.

Dans un souci de préservation du budget des utilisateurs gessiens de ce mode de transport en commun malgré l'investissement réalisé, il est proposé d'adapter la grille tarifaire lors de la mise en place de la nouvelle offre de service en 2024, à savoir :

- Un billet unique : 1,60€ par trajet ;
- Gratuité sur présentation d'un abonnement local (mensuel ou annuel) zone 250 en cours de validité.

La vente des titres de transport se fait dans le véhicule ou via l'application.

Ces adaptations visent notamment à rendre plus accessible encore le TAD pour les abonnés des lignes régulières.